

## PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

**CIRCULER EN TOUTE SECURITE ET AVEC COURTOISIE**

Respecter le code de la route, être maître de soi et de son véhicule, faire l'effort de se mettre à la place de l'autre : il en faut peu finalement pour bien vivre ensemble sur la route. En vous installant au volant ou au guidon, vous enclenchez des automatismes de conduite. Mais pensez-vous vraiment à tout ? Voici quelques informations pour que circuler reste un plaisir et ce en toute sécurité.

**Alcool, drogue et conduite**

En évoquant le sujet « alcool et conduite », les regards se tournent le plus souvent sur les jeunes. S'ils ne sont pas les seuls concernés par cette problématique, ils sont les plus durement touchés. En 2016, 24 % des conducteurs de 18-24 ans impliqués dans les accidents mortels étaient alcoolisés.

La même quantité d'alcool n'a pas les mêmes effets chez tout le monde. Le taux d'alcool est influencé par de nombreux facteurs : sexe, poids, durée d'absorption... D'autres facteurs augmentent les effets de l'alcool : prise de certains médicaments ou de drogue, stress, fatigue... Le risque d'accident mortel augmente en fonction du taux d'alcool :

- à 0,5 g/l il est multiplié par 2 ;
- à 0,8 g/l il est multiplié par 10 ;
- à 1,2 g/l il est multiplié par 35 !

Il n'existe aucun « truc » permettant d'accélérer l'élimination de l'alcool. Seul le temps peut agir. L'alcoolémie atteint son maximum une heure après l'absorption du dernier verre et il diminue ensuite en moyenne de 0,15 g/l toutes les 1 à 2 heures. Désormais, le taux d'alcool autorisé est 0,2 g/l pour tous les permis probatoires. Ce seuil peut être dépassé dès l'absorption de la première dose d'alcool. Ainsi, la seule règle à retenir : en période probatoire, je ne bois pas d'alcool si je dois conduire. Si vous buvez de l'alcool et consommez du cannabis, vous multipliez par 14 le risque de vous tuer sur la route. Une nuit peut donc ne pas suffire pour éliminer la totalité de l'alcool. Enfin, n'oubliez pas qu'alcoolisé, vous courez également des risques en tant que piéton ou cycliste.

Les produits stupéfiants constituent un danger pour la conduite automobile car **leurs effets impactent directement le comportement du conducteur et ses réflexes**. En 2015, 23% des personnes décédées sur la route l'ont été dans un accident impliquant un conducteur ayant eu un test positif aux stupéfiants. **Le cannabis altère la vision, l'audition et les capacités de coordination**. Le temps de réaction s'allonge, la capacité de contrôle d'une trajectoire s'amoinde et la réponse en situation d'urgence se détériore. Certains types de cannabis à forte teneur en principes actifs peuvent provoquer une véritable ivresse. **Les effets du cannabis et de l'alcool se cumulent** : x14, un conducteur positif à la fois au cannabis et à l'alcool a 14 fois plus de risque d'être responsable d'un accident mortel. Un dépistage est systématique sur tout conducteur impliqué dans un homicide involontaire et dans un accident corporel.

**Focus code de la route**

- Dès 0.5g /l dans le sang, vous êtes en infraction (amende + retrait de points sur le permis) (0,2g/l pour les permis probatoires).
- Au-delà de 0.8 g/l dans le sang, vous commettez un délit (amende +retrait de points sur le permis + immobilisation du véhicule, suspension du permis, voire son annulation + Obligation de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière et risque d'emprisonnement.

Les jeunes conducteurs contrôlés avec un taux d'alcoolémie supérieur ou égal à 0,2 g/l

encourent un retrait de 6 points sur leur permis, une amende forfaitaire de 135 € et une immobilisation du véhicule.

La conduite (ou l'accompagnement d'un élève conducteur) sous l'influence de stupéfiants, quel qu'en soit le taux, **est punie d'un retrait de 6 points du permis, et au maximum de 2 ans de prison et de 4 500€ d'amende.**

Si le conducteur se trouve également en état alcoolique (0,5g/l dans le sang ou plus), **les peines sont portées à 3 ans de prison et 9 000€ d'amende.**

Des peines complémentaires peuvent être prononcées (suspension du permis, travail d'intérêt général, stage de sensibilisation...).

### **Adoptez les bons réflexes !**

- Auto évaluez –vous avec un éthylotest
- En tant qu'hôte, vous avez des responsabilités ; veillez à proposer aussi des boissons non alcoolisées et si l'un de vos amis a trop bu, hébergez le ou appelez un taxi. S'il tient à conduire essayez tous les moyens pour l'en empêcher.
- A chaque sortie à plusieurs, élevez un « capitane de soirée » qui s'engagera à ne pas boire d'alcool s'il conduit.

Plus d'info : [https://www.preventionroutiere.asso.fr/wp-content/uploads/2016/01/Fiche\\_b%C3%A9n%C3%A9vole\\_sam\\_cds.pdf](https://www.preventionroutiere.asso.fr/wp-content/uploads/2016/01/Fiche_b%C3%A9n%C3%A9vole_sam_cds.pdf)

- Pensez aux « Chèques Taxi ». Les jeunes de moins de 25 ans de l'agglomération messine peuvent profiter d'un tarif préférentiel lors de l'utilisation d'un taxi à la sortie des discothèques ( un chèque d'une valeur de 5€ est vendu 1€).

Les chèques s'achètent dans les discothèques et sont utilisables le vendredi et samedi soir et les veilles de jours fériés entre 22h et 7h

Plus d'info :

[www.labelnuit.org/index.php/cheques-taxi](http://www.labelnuit.org/index.php/cheques-taxi)

## **Téléphone au volant**

Téléphoner avec ou sans kit mains libres, écrire un SMS mais également regarder une vidéo ou son GPS : les risques de distraction au volant augmentent avec la multiplication des écrans au sein de l'habitacle. Cette perte d'attention n'est pas sans conséquence. Les conducteurs qui téléphonent en conduisant ont ainsi trois fois plus de risque d'avoir un accident

L'usage d'un téléphone tenu en main est interdit pendant la conduite (article R 412-6-1). Dans tous les cas, la sanction est une amende de 135€ et un retrait de 3 points au permis de conduire. Les cyclistes risquent la même amende, mais pas de retrait de points.

Plus d'info

<https://www.preventionroutiere.asso.fr/2017/06/30/telephone-au-volant/>

## **Séniors et conduite**

La conduite est une tâche complexe qui exige de bonnes capacités physiologiques et cognitives. Or, avec l'âge, certaines d'entre elles se dégradent : le temps de réaction augmente, la vue baisse, particulièrement la nuit, l'audition également. L'absorption de médicaments peut entraîner une incompatibilité avec la conduite. Enfin, la prise de décision devient plus lente, ce qui peut poser un problème pour réaliser certaines manœuvres. Il est donc nécessaire de se surveiller et, en cas de doute, de demander l'avis de son médecin.. La prévention routière vous propose de tester vos aptitudes à conduire et organisent régulièrement des stages à l'intention des séniors.

Plus d'information

<https://www.preventionroutiere.asso.fr/2016/02/08/conduire-avec-le-temps/>

## Rester courtois au volant !

Parler de courtoisie au volant, de respect des usagers, de nécessaire cohabitation dans un espace à partager, semble favoriser une prise de conscience collective qui contribue directement à l'infléchissement des chiffres de la mortalité sur la route. Chaque année la **Journée Nationale de la Courtoisie au volant** rassemble des partenaires soucieux d'améliorer le comportement des Français sur la route et dans les villes, et d'instaurer une meilleure cohabitation entre les différents usagers : automobilistes, piétons, deux-roues.

<https://www.journee-mondiale.com/140/semaine-internationale-de-la-courtoisie-au-volant.htm>

Sources : <https://www.preventionroutiere.asso.fr/categorie/je-minforme/#/interest=40>